



KODEX

Association suisse d'entreprises EPI – swiss safety

La société, en tant que membre actif de **swiss safety**, s'engage

DELTA Zofingen AG 4800 Zofingen

▶ envers ses clients:

- ▶ à mettre son expertise à disposition pour toutes les questions de l'Équipement de Protection Individuelle (EPI)
- ▶ à communiquer et à informer ouvertement et honnêtement
- ▶ à se comporter correctement envers la concurrence et les autres acteurs sur le marché
- ▶ à défendre les intérêts des clients envers les tiers tels que les fabricants, les importateurs et les prestataires de service
- ▶ à proposer des EPI et des conseils conformes au règlement EPI de l'UE ainsi qu'aux dispositions et normes nationales
- ▶ à mettre à tout moment à disposition les déclarations de conformité des EPI
- ▶ à promouvoir activement la culture de la sécurité
- ▶ à respecter au minimum les garanties légales
- ▶ à proposer une gamme de produits appropriée

▶ envers ses collaborateurs:

- ▶ à garantir des conditions de travail modernes et conformes à la loi
- ▶ à garantir et à promouvoir la sécurité et la protection de la santé au travail
- ▶ à promouvoir de manière ciblée la formation professionnelle et continue ainsi que l'acquisition de connaissances spécialisées

▶ envers sa branche:

- ▶ à promouvoir l'image de la branche auprès du public
- ▶ à entretenir des relations respectueuses
- ▶ à coopérer activement pour notre association professionnelle
- ▶ à signer la charte de sécurité de la Suva (www.sicherheits-charta.ch)

Le présent document est valable jusqu'au 28 février 2026.

Dominique Graber, Président

Martin Moos, Directeur

swiss safety